



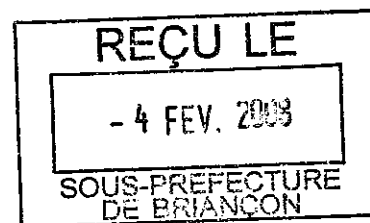
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

29 janvier 2008

Le 29 janvier 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 janvier 2008 en la salle du Conseil – les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 2
Nombre de Votes : 33



M. Robert de CAUMONT est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – M. Samuel PETERMANN - Mme Monique OLLAGNIER - M. Philippe MAFFEO
Mme Michèle SKRIPNIKOFF (représentant Mme Chantal POGNEAUX) – M. Jean-Pierre NARSAPA (représentant Mme Nicole JULLIEN) – Mme Josiane ALPHAND (représentant Mme Monique ESTACHY) M. Rachid DJEFFAL (représentant M. Pierre HENG) – Mme Catherine VALDENNAIRE - Mme Christiane PACE – M. Robert de CAUMONT.

Commune de Cervières : Mme Nadine CHASTEL.

Commune de La Grave : M. Jean-Max DABOURDY.

Commune de La Salle les Alpes : M. Jean FAVIER - M. Philippe GIRAUD (représentant Mme Odile FINE)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Paul BOUCHARD – M. Claude PLEINDOUX.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE. M. Marc FORNESI (représentant Mme Marie-Claire LIEGE)

Commune de Névalche : M. Jean Louis CHEVALIER

Commune de Puy St André : M. Maxime BARNEOUD ROUSSET – M. Jean Robert BARNEOUD ROUSSET (représentant M. Denis HEDE).

Commune de Saint Chaffrey : Mme Edith FAURE VINCENT – M. Joël VILLANI

Commune de Val des Prés : M. Thierry BOUCHIE – Mme Ginette CLERGET.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – Mme Nicole MATHONNET

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. Yves THOMET – M. Jacques LEOTHAUD (représentant M. Bernard COLOMBAN).

AVAIENT DONNE PROCURATION

M. Alain FARDELLA à Mme Edith FAURE-VINCENT.
M. Jean-Paul DURAND à M. Jean-Max DABOURDY.

DÉLIBÉRATION N° 2 DU 29 JANVIER 2008

Rapporteur : Mme Laurence FINE

OBJET : ZONE D'ACTIVITES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA TOUR Acquisition de terrain

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 A II 1 qui prévoit la création, l'entretien, la gestion et la commercialisation de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire au sens de l'article L 5214-16-1.2° du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° II-C du 20 juillet 2004, arrêtant le périmètre de la Zone d'Activités de la Tour,

Vu la délibération du Conseil municipal de Villard Saint Pancrace en date du 6 juin 2007, portant échange de terrain avec Monsieur DOLCI,

Vu la délibération n° 10/2007 du Conseil d'administration de l'ASA des canaux de Villard Saint Pancrace en date du 4 juillet 2007 donnant un avis favorable à la réalisation d'une voirie de neuf mètres de largeur sur l'emprise du canal Rancurel,

Considérant la nécessité de désenclaver à court terme plusieurs terrains à vocation artisanale, et à plus long terme l'ensemble de la future zone d'activités de La Tour,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 janvier 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir en vue de la création d'une voie auprès de Monsieur DOLCI une superficie d'environ 360 m² à prélever sur les parcelles A 1746, 1779, 1801 au prix de 52 €/m², la superficie définitive devant être définie par un géomètre-expert, selon le croquis annexé à la présente,
- S'engage à édifier, aux frais de la Communauté de Communes, les murs nécessaires au soutènement de la voie lors de sa réalisation, et à prévoir un accès pour les véhicules lourds au terrain de Monsieur DOLCI (bordures surbaissées),
- Décide d'acquérir dans les mêmes conditions auprès de la Commune de Villard Saint Pancrace, dès lors que l'échange de terrains entre celle-ci et Monsieur DOLCI aura été réalisée, les parcelles A 1770 et 1777 d'une superficie de 95 m² et une partie des parcelles A 1779 et 1801 d'une superficie de 40 m²,
- Autorise, Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces acquisitions, notamment document d'arpentage et actes notariés, conformément aux stipulations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme

Le Président,

Alain BAYROU.

Date dépôt S.P. :

31 JAN. 2008

Date affichage :

- 6 FEV. 2008

